



# CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE



Niveau d'étude  
visé  
BAC +5



ECTS  
300 crédits

Durée  
5 ans



Structure de  
formation  
Faculté de  
Médecine



Langue(s)  
d'enseignement  
Français

## Présentation

Pour plus d'informations, veuillez vous rendre sur ce lien :

<https://facumedecine.umontpellier.fr/etudes-et-formations/paramedical/formation-orthophonie/>

## Objectifs

L'orthophonie est une profession de santé qui consiste à prévenir, à évaluer et à traiter les difficultés ou troubles du langage oral et écrit et de la communication, des fonctions oro-myo-faciales, des autres activités cognitives dont celles liées à la phonation, à la parole, au langage oral, écrit et à la cognition mathématique.

L'orthophoniste dispense des soins à des patients de tous âges présentant des troubles congénitaux, développementaux ou acquis, sans distinction de sexe, d'âge, de culture, de niveau socioculturel ou de type de pathologie.

Dans sa mission de professionnel de santé, il intervient également auprès des patients, de leurs aidants, des professionnels de la santé ou de l'éducation et du public dans le cadre d'activités de prévention et de dépistage, d'activités d'éducation thérapeutique du patient, d'activités d'expertise et de conseil, et de coordination des soins. L'orthophoniste peut également participer à des activités de recherche, au sein d'équipes pluridisciplinaires.

Les études d'orthophonie durent 5 ans, se décomposent en 2 cycles et confèrent le grade Master.

## Organisation

### Contrôle des connaissances

Modalités de Contrôle des Connaissances

Dans chaque Unité d'Enseignement (UE), les aptitudes et les connaissances peuvent varier. Il peut s'agir d'un contrôle terminal, et/ou d'un contrôle continu et/ou de la validation de la présence à certains enseignements. Les modalités de contrôle retenues pour chaque UE sont publiées définitivement au plus tard un mois après la rentrée universitaire.

Le contrôle des connaissances comporte deux sessions d'examen par an :

- une première session à la fin de chaque semestre.
- une deuxième session début juillet au cours de laquelle chaque étudiant composera pour les UE non validées lors de la première session.

La validation d'une UE est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.



## Admission

---

### Conditions d'accès

Depuis 2020, l'accès aux études se fait via la plateforme [PARCOURSUP](#).

Il s'agit d'une sélection sur dossier suivie d'un entretien oral pour les candidats retenus.

Ils doivent justifier du baccalauréat ou DAEU ou diplôme français (ou étranger admis en dispense du baccalauréat) ou qualification / expérience jugée suffisante suivant les dispositions de l'article L613-5 du Code de l'Éducation.

### Modalités d'inscription

Le détail de la procédure et le calendrier sont disponibles sur [Parcoursup](#).

## Infos pratiques

---

### Contacts

#### Contact administratif

Bureau des études paramédicales

✉ [med-paramedical@umontpellier.fr](mailto:med-paramedical@umontpellier.fr)

### Lieu(x)

📍 Montpellier - Faculté de Médecine

## En savoir plus

Lien vers le site de la faculté de médecine

🔗 <https://facmedecine.umontpellier.fr/etudes-et-formations/paramedical/formation-orthophonie/>



# Programme

---

## Organisation

Les enseignements sont organisés en semestres, chaque semestre correspondant à un volume de 30 ECTS (crédits européens), soit 60 ECTS par année.

Les enseignements sont assurés sous forme :

- de cours magistraux (soit en présentiel, soit dématérialisés par l'intermédiaire de supports numériques),
- de travaux dirigés (enseignement dirigé).

Au cours des 5 années de formation, des stages sont organisés en milieu hospitalier, dans des structures privées, et au sein de cabinets libéraux.